



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

LABELLISATION DES ECOLES DE TRIATHLON

Critères 2022

❖ PREAMBULE

La labellisation est une démarche volontariste du club, premier témoin de son engagement envers la formation des jeunes.

Le dispositif s'appuie sur un principe d'attribution de points au regard de critères (items) offrant une lecture de la situation du club. Ce système a pour vocation de valoriser les points forts et ainsi de prendre en considération la particularité d'organisation et de fonctionnement de chaque structure.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des clubs dans leur structuration et leur développement. Les éléments recueillis et traités dans l'Espace Tri 2.0 permettent d'établir une fiche de synthèse regroupant les points forts et les faiblesses et ainsi d'envisager des pistes d'amélioration pour la structure, dans un contexte qui lui appartient.

Le système peut être considéré comme un outil d'auto-évaluation permettant aux clubs de se situer au niveau national.

Pendant votre phase de déclaration vous pourrez consulter l'évolution de votre total de points sur l'espace tri.

Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

CODE APE 9312 Z - N° SIRET 337 535 868 00034



❖ **NOUVEAUTÉ 2022**

1. Temps de sensibilisation sur la prévention des violences dans le sport

Un temps de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles dans le champ du sport à destination, à minima, des entraîneur.e.s du club devait être réalisé l'année dernière pour pouvoir prétendre à une labellisation. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous avons proposé un support de présentation dédié que vous aviez reçu par mail. Ce critère est reconduit en 2022 mais le support de présentation sera actualisé pour élargir le spectre de l'intervention à la prévention de tous les types de violence dans le sport.

Ce temps pourra toujours être animé par une personne du bureau, de l'équipe pédagogique ou tout autre personne se sentant les compétences nécessaires pour mener à bien cette intervention.

Traiter ces thématiques reste essentiel aujourd'hui. Pour le thème particulier de la prévention de violences sexuelles, nous sommes conscients qu'il peut être difficile à aborder, le partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'Argile a été reconduit. Ainsi, deux temps d'information/échange vous seront proposés pour permettre à l'un.e de vos membres de s'informer et de renforcer son argumentaire afin d'effectuer la présentation au sein de votre club.

Ces réunions sont prévues :

- lundi 4 avril de 18h30 à 20h30
- jeudi 7 avril de 18h30 à 20h30

Le lien pour accéder à ces visios est le même :

<https://us02web.zoom.us/j/89206466097?pwd=SE81UkEvZ0RlS1XQ2K012N2xBWExLdz09>

ID de réunion : 892 0646 6097

Code secret : 991903

2. Nombre minimum de jeunes par école

Le nombre minimum de jeunes pour pouvoir prétendre à une labellisation est de nouveau fixé à 10. De nombreux critères octroient un bonus quand plus de la moitié des jeunes du club les valident. Dans un souci d'équité, ce bonus est trop facilement atteignable quand il y a moins de 10 licencié.e.s jeunes dans le club et c'est une des raisons pour laquelle ce critère est réintroduit.

❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 7 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.
6. Jeunes et arbitrage (Voir NJUKO pour aspiration de données et création bouton automatisé, à partir de la validation CRA)
7. Ecole de RAID

Les critères 2, 4, 5 font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL). Le critère école de RAID sera validé par la conseillère spécialisée dans la discipline.

1. Structuration de l'école de triathlon

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de triathlon.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

2. Equipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices licencié.e.s dans le club intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification, l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points. Les interventions professionnelles (**club employeur = contrat de travail du club, les prestataires extérieurs ne sont pas retenus**) feront l'objet d'une bonification (1 ETP=40pts, Temps partiel=20pts). **Le nombre de cadres valorisés sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune.**

⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.

Il faut être licencié.e dans le club d'intervention (une seule éducatrice ou un seul éducateur extérieur.e sera autorisé.e par club).

GRILLE DE POINTS	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, Module jeune, BEESAN, BPJEPS AAN, BF1	5 pts
BF 5 / BF 2	15 pts
BF 4	20 pts
BF 3, BPJEPS + UCC Triathlon,	25 pts
DEJEPS « Mention Triathlon » et stagiaire DEJEPS	30 pts
Autre diplôme	Pour information
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Ratio Educatrices/Educateurs > ou = 30%	10 pts
Club professionnalisé	40 pts

3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

GRILLE DE POINTS	
10 jeunes minimum	10 pts
1 licencié.e jeune au delà des 10 premiers	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	
BONUS	
Nombre de mini poussins à benjamins > ou = 20	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune triathlète dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive. Pour 2022, la période retenue court du 1^{er} janvier au 31 août. Il est à noter qu'une limite de 8 épreuves jeunes est fixée dans la prise en compte des points. Cette partie fait l'objet d'une validation par la ligue régionale.

Cas Particulier : Les organisateurs des demi-finales, des chpts de France de triathlon et des Championnats France aquathlon et Duathlon bénéficieront de 40 pts de bonification.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION	POINTS
Epreuve jeune* / Animathlon	5 pts / 3 pts (maxi 40pts)
CLASS TRIATHLON	
1 résultat complet validé	1 pt
COMPÉTITIONS DU CHALLENGE NATIONAL JEUNES	
1 participation à la ½ finale du CF Triathlon	2 pts
1 participation au CF d'Aquathlon ou de Duathlon	3 pts
1 participation au CF de Triathlon	4 pts
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Taux de tests au Class Triathlon > ou = 60%	10 pts
Taux de participation à la ½ finale du CF Triathlon > ou = 60%	10 pts

*les organisateurs de ½ finale, finale Championnats de France jeune de Triathlon, Championnats de France jeune duathlon, championnats de France Aquathlon se verront octroyer le maximum de 40pts du critère ORGANISATION.

5. Démarche d'enseignement

Ce critère se compose d'une partie à compléter sous la forme d'un questionnaire qui permet d'en savoir plus sur les modalités d'organisation pédagogique de l'école de triathlon et d'une partie relative à la certification EFT (école Française de triathlon) des jeunes composant l'école de triathlon, donnant lieu à l'attribution de points.

GRILLE DE POINTS	
QUESTIONNAIRE	Pour information
CERTIFICATION EFT	POINTS
1 jeune certifié	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Taux de jeunes certifiés EFT > ou = 60%	10 pts

6. Les jeunes et l'arbitrage

Ce critère valorise l'implication des plus jeunes dans la connaissance des règles, la diffusion de nos valeurs fédérales d'éthique et de déontologie indispensables au bon déroulement de nos manifestations et au fonctionnement quotidien de nos structures.

GRILLE DE POINTS	
	POINTS
1 jeune arbitre (Dans la limite de 3 arbitres/clubs maximum)	5 pts

7. Ecole de raids

Les clubs étant labellisé école de raid auprès de leur public jeune peuvent bénéficier d'une bonification (voir critères école de RAID à :

<https://www.fftri.com/nos-engagements/pratique-jeune/ecoles-de-triathlon/>).

BONIFICATION RAID	
Pratique du RAID - école de RAID labellisée	30pts

❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile	3ème étoile
100 points	200 points	450 points

❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture <small>(système)</small>	Fermeture
Saison sportive	1 ^{er} janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} janvier	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} janvier	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 ^{er} septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	15 septembre	30 septembre

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre Julie SERRA (CTN) : jserra@fftri.com